Accusé de réception en préfecture
091-219102001-20180629-DEL2018057-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2018

Département de l'ESSONNE

Arrondissement d'ETAMPES

Commune de DOURDAN

Nomenclature N° : 7

N°DEL2018057

République Française

Extrait du registre des DELIBERATIONS

du Conseil Municipal du 29 juin 2018

Conseillers en exercice : 33
Présents : 24
Votants : 29

Objet : Château de Dourdan : Création d'un bâtiment pédagogique, refonte de la muséographie et réhabilitation du châtelet sud avec réaménagement de la cour du château. Modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement

Le 29 JUIN 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 JUIN 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Farid GHENNAM a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Luc TURNER a donné pouvoir à Catherine AUBERT, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Béatrice CROS, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Annie SARRAN, Romain VITEAU a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON.

Par délibération municipale du 06 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans le financement d'un schéma d'aménagement et de développement du tourisme et des loisirs de la ville de Dourdan pour les années 2010-2020.

En 2009, la commune a fait réaliser par le cabinet-conseil Détente, un schéma de développement du tourisme et des loisirs faisant ressortir la nécessité de mettre en valeur le château de Dourdan comme axe prioritaire de développement des publics touristiques.

Dans le cadre de cette étude, un rapport a été livré par le cabinet-conseil Harmatan. Il préconisait l'intégration de la cour et du bâti extérieur au musée à un parcours de visite centré sur l'architecture défensive, les techniques militaires du Moyen-âge et les personnages historiques qui ont marqué l'histoire du château.

Cette même expertise recommande par ailleurs l'aménagement des espaces extérieurs du château incluant la cour, les fossés et les entrées du site ainsi que la construction d'équipements couverts d'accompagnement modulables et polyvalents permettant d'accueillir des fonctions telles que des salles pédagogiques, lieux de vie...

En 2012, le cabinet d'études Médiéval a réalisé un diagnostic, un programme général et 3 programmations détaillées (parcours de visite, aménagement des espaces extérieurs et intérieurs du RDC du musée) permettant d'inscrire cette opération globale de valorisation du château de Dourdan au sein d'un Contrat de Territoire, dispositif pluriannuel d'investissements porté par le Conseil Départemental.

Le 27 Mars 2015, par convention, le Conseil Départemental formalise la signature du Contrat de Territoire et s'engage à accorder, pour le financement d'un programme de 3 opérations, une enveloppe maximale d'engagement à hauteur de 1 148 241 €, dont 450 000 € pour l'opération du château.

L'opération globale « Valorisation du château de Dourdan », également financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Construction et aménagement des Musées de France », à hauteur de 20%, est retenue parmi les opérations d'aménagement inscrite au Contrat de Territoire.

Le 30 mars 2017, une autorisation de programme concernant cette opération a été adoptée par le Conseil municipal, pour un montant de 900 000 € TTC sur 3 ans (2017-2019).

Après avoir travaillé pendant plus d'un an le dossier en collaboration avec les différents services de l'Etat concernés : ABF, DRAC, CRMH, musées de France, INRAP, sous la conduite du cabinet SOJA retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre, le projet a notablement évolué pour recueillir la validation de la Conservatrice régionale des Monuments Historiques. Le projet initial a ainsi dû intégrer des préoccupations architecturales et de qualités de matériaux notamment sur la façade, la couverture et les abords, les contraintes du sous-sol archéologique et les résultats des études de sol avec la mise en œuvre de pieux vissés, des préoccupations sur la sécurité liées à vigipirate (sas à l'entrée, casiers sous douane)...

Une campagne de fouille préventive a également été organisée dans la cour du Château au début de l'année 2018. En parallèle, la consultation des entreprises a pu être lancée sur la base du programme arrêté avec les services de l'Etat. Les travaux se tiendront à compter du mois de septembre 2018 et sur une bonne partie de l'année 2019. Il convient donc d'actualiser l'autorisation de programme initiale pour tenir compte de l'évolution du programme, des coûts de l'opération et du planning d'intervention qui s'est affiné, à l'issue de la consultation.

Cette délibération vous propose donc de modifier l'autorisation de programme qui se monte désormais à 1 020 000 € HT, soit 1 224 000 € TTC, avec des crédits de paiement répartis sur les budgets 2017, 2018, 2019 et 2020, pour la création d'un bâtiment pédagogique et la refonte de la muséographie.

Cette opération fait l'objet de demandes de subventions auprès du conseil général (450 000 €), du conseil régional (20% de la dépense subventionnable) et de la DRAC (13 860 €, montant qui reste à fixer), ainsi que de l'attribution de fonds dans le cadre d'un mécénat du Crédit agricole fleché en particulier sur les outils numériques (41 000 €). Ainsi, le reste à charge pour la collectivité à l'issue de l'opération pourrait être inférieur à 35%.

Vu la délibération n°2009-12 concernant le financement de la réalisation d'un schéma d'aménagement et de développement du tourisme et des loisirs de la ville de Dourdan (2010 – 2020),

Vu la délibération n°2014155 en date du 19 décembre 2014, concernant les demandes de subvention auprès du conseil général et du conseil régional, afférentes à cette opération,

Vu la délibération n°2017036 en date du 30 mars 2017 prévoyant une autorisation de programme pour la création d'un bâtiment pédagogique, la refonte de la muséographie et la réhabilitation du châtelet sud avec réaménagement de la cour du château,

Vu l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 20 juin 2018,

Considérant que ce programme sera réalisé sur 4 ans,

Considérant que le montant global de ce programme est estimé à 1 020 000 € H.T. soit 1 224 000 € TTC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité par :**

- **29 voix POUR :** Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT + le pouvoir de Luc TURNER, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH + le pouvoir de Farid GHENNAM, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN + le pouvoir de Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS + le pouvoir d'Elsa CAUDY, Nessa DAVRAIN + le pouvoir de Désigane FLORE, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, le pouvoir de Romain VITEAU, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marie-Ange ROUSSEL, Christophe NICOLAU + le pouvoir de Nadia LE BOURNOT,
- **3 Abstentions :** Jean-Jacques DULONG, Marc MACAN + le pouvoir de Fabienne LAPINA.

- **de dire** que les sommes nécessaires à cette opération ont été, sont et seront prévues aux budgets 2017, 2018, 2019 et 2020 de la façon suivante :

	2017	2018	2019	2020	Total
Autorisation de programme	360 000	360 000	254 000	250 000	1 224 000,00
Crédits de paiement	360 000	360 000	254 000	250 000	1 224 000,00

Dépenses : 3240.2033 « Frais d'insertion »
3240.2184 « Mobilier »
3240.2188 « Autres immobilisations corporelles »
3240.3212 « Agencements et aménagements de terrains »
3240.2313 « Constructions »

Recettes : 3240.1322 « Subvention régionale »
3240.1323 « Subvention départementale »
3240.1328 « Autres subventions »
Financement propre

Acte rendu exécutoire : 10 JUIL. 2018
- **Publié le :**
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme,
La Maire

MAIRIE DE DOURDAN (ESSONNE)

Maryvonne BOQUET